

Responsable : Estelle ARTU

Présents : Philippe DULON, Serge MOTTIER - Président Ligue, Bernard ROLLAND, Thierry MOREAU – Référent COT 49, Guy LANOE – Référent Jeunes Juges, Thomas FOURNERY, Cyril FROGER – Référent COT 72, Aline MOUQUET – Référente COT 44, Dorian BAR – Référent COT 53, Gérard TRICHET – Référent COT 85, Anne RETHORE – salariée Ligue,

Excusés : Dimitri DUBOIS, Patrick TAFFOREAU, Bénédicte BIGNAN

1. BILAN DES INTERCLUBS 2026

Malgré la réussite globale des 2 tours Interclubs qui ont permis de valider de nombreuses performances sur de nombreux sites simultanés, il est évoqué plusieurs difficultés rencontrées :

- Manque de lien entre la CRES et la CSO sur les implantations de stades pour les tours Interclubs – Le stade d’Angers ne semble plus être au niveau d’une telle organisation sur le plan matériel
 - Attention également aux clubs organisateurs désignés. Manquements de certains clubs organisateurs dans leur mission de fournir un jury cadre et des bénévoles suffisants. L’attribution d’un tour Interclubs ne doit pas seulement être l’objet d’économies financières pour le club organisateur, cela relève d’une responsabilité d’organisation
 - Les poules de 6 clubs révèlent de lourdes difficultés pour élaborer un jury complet et compétent sur tous les postes notamment si les clubs sont des équipes 2 qui ne fournissent pas les jurys cadres du club
 - Les faibles effectifs en Juges Marche et Juges Courses commencent à se révéler très bloquants. Sur certains sites, les 3 juges Marche minimum n’étaient pas atteints (idem sur certaines compétitions départementales/régionales de marche). Quid d’une homologation des performances de marche si ce quota n’est pas atteint ? L’épreuve de marche doit-elle être maintenue dans une compétition si le nombre de juges diplômés n’est pas atteint ?
 - Il est quasiment impossible d’allier le rôle de délégué technique et celui de JA sur ces compétitions
-
- ➔ La connaissance des poules à N-1 devrait désormais faciliter l’anticipation de l’attribution des sites
 - ➔ L’idée d’organiser par exemple les 2 poules de niveau R1 et N3 le samedi du deuxième tour pourrait peut-être soulager l’organisation. Certains juges cadres accepteraient probablement d’être présents samedi et dimanche sur des sites différents pour renforcer les jurys
 - ➔ Le règlement interrégional des Interclubs pourrait évoluer en demandant aux clubs de proposer des juges qualifiés en courses (comme nous le faisons actuellement en leur demandant une priorité sur des juges concours)
 - ➔ Les juges marche de la ligue pourraient être nommés sur les différents sites interclubs à l’image des Juges arbitres. Par la COT ? Par la « communauté » des juges Marche (1 chef juge marche référent par département ?) ?
 - ➔ Il est proposé de lancer une campagne de promotion de la formation Juge marche auprès des juges déjà formés en courses (en priorité) puis des juges concours. Le JUCO est souvent disponible au moment de l’épreuve de Marche sur une compétition donc il serait intéressant que

la plupart des JUCO obtiennent la double compétence JUCO/JUMA pour augmenter les effectifs. Il faudrait également solliciter les clubs pourvoyeurs de marcheurs pour qu'ils sollicitent des bénévoles de leurs clubs pour entrer en formation JUMA. Cela en va du maintien des compétitions de marche

Serge évoque la possibilité de réunir les présidents de clubs participants aux Interclubs pour entendre leurs difficultés à fournir les juges demandés.

2. POINT SUR LA PASSERELLE DES JEUNES JUGES VERS LE JUGE ADULTE EN U18

Le Jeune Juge Apprenti – en passant en U18, il devient **assistant** dans toutes les spécialités en validant le M0001

Le Jeune Juge Confirmé - en passant en U18, il devient assistant dans toutes les spécialités en validant le M0001 et M311 ET il devient **Juge** dans sa spécialité

Le Jeune Juge Expérimenté - en passant en U18, il devient Juge dans sa spécialité + assistant dans toutes les spécialités en validant le M0001 et M311 ET il valide quelques modules de Chef Juge de sa spécialité

En cas de problème de connexion pour accéder au module M001 en e-learning, il convient d'envoyer une capture d'écran du blocage à alexandra.bescond@lapl.fr afin de faire remonter l'incident à la FFA qui est en mesure de débloquent.

3. POINT SUR LES DATES DE FORMATION JUGE POUR LA PROCHAINE SAISON

CD44 – LES 6 ET 13 OCTOBRE : COURSE – DEPART

- **LE SAM 17 OCTOBRE : SAUT – LANCER (MATIN)**
- **LE SAM 17 OCTOBRE : MARCHE ATHLÉTIQUE (MATIN)**
- **M180 À PROGRAMMER**

CD49 – DATES A PROGRAMMER

DEMANDE AUX CLUBS DE FORMER DES JUGES - NOTAMMENT CLUBS ORGANISATEURS DE COMPETITIONS POUR AVOIR LE JURY CADRE

VALORISATION PAR DES RECOMPENSES EN COURS D'ETUDE

CD53 – PAS DE DATE DE FIXEES –

- **LE FONCTIONNEMENT SERA SIMILAIRE À CELUI DE CETTE SAISON :**
 - **POUR LA PISTE : 1 OU 2 DATES MODULES M0180 EN NOVEMBRE ET 1 APRÈS-MIDI AVEC DIVERS MODULES NIVEAU JUGE EN MARS**
 - **ENVIE D'OUVRIRE DES SESSIONS JUGE CROSS → À VOIR AVEC LA CDR / CRR**

CD72 – 17 OCTOBRE – M180 LE MATIN / REPAS CONVIVIAL / FORMATION DE SPÉCIALITÉS L'APRÈS-MIDI 14-17H

CD85 - A FONTENAY : M 180 DÉBUT OCTOBRE

17 OCTOBRE / LA ROCHE : M180 LE MATIN PUIS APRES-MIDI SUR LES SPECIALITES

DATES DES FORMATIONS NIVEAU 3 ET 4

LE 10 OCTOBRE 2026

- **NIVEAU 3 – CHEF JUGE LE MATIN À LA POMMERAYE**
- **MARCHE – COURSE – DEPART – SAUT – LANCER -**
- **LA VEILLE SE FERA EN VISIO LE MODULE M195 : POSTURE DE CHEF JUGE**

- **NIVEAU 4 – JUGE ARBITRE SPECIALITES DANS L'APRÈS MIDI À LA POMMERAYE**
- **MARCHE ? - COURSE – DEPART – SAUT – LANCER**
- **IL SERA PROGRAMMÉ EN VISIO LE MODULE M276 : POSTURE JUGE ARBITRE**

4. QUESTIONS DIVERSES

- Les référents départementaux doivent fournir la liste des référents juges dans chaque club à Alexandra
- Estelle doit demander à la COT nationale pourquoi les anciens JAR ont obtenu l'équivalence juge arbitre dans chacune des spécialités. Nombreux sont les JAR qui ne pratiquent plus à ce niveau depuis de nombreuses années. Peut-on désactiver la qualification à certains officiels ?
- La Ligue s'est dotée d'un pistolet électronique de rappel. Il sera prêté aux comités si besoin mais cela pourrait être un investissement global des comités car il permet une utilisation par les Jeunes juges (qui ne peuvent pas utiliser une autre arme conventionnelle) et évite aux comités et à la ligue de fournir les attestations de transport d'arme puisque l'organisateur fournit désormais l'arme de rappel
- La Ligue a acheté et reçu 3 EDM (Lecteur de mesure laser) pour les mesures de performance à distance notamment des lancers longs. Thomas FOURNERY et Philippe LEPREVOST se chargent de prendre en main l'outil avant de le mettre en phase de test cet été en complément de la mesure ruban dans le but de former des référents dans toute la ligue. Cet hiver, le déploiement des EDM pourra être généralisé sur les épreuves de Lancers longs –
 - o OBJECTIF 1 : Diminuer le temps des mesures et accélérer les concours
 - o OBJECTIF 2 : Réduire les efforts du jury en enroulement/déroulement du ruban de mesure
 - o OBJECTIF 3 : Apporter une image moderne de notre athlétisme sur les compétitions – dynamiser la formation des juges concours
- Suite à quelques nouveaux incidents d'utilisation des chronomètres électriques par des utilisateurs hors département, il est rappelé que les opérateurs chronométriques doivent, dans la mesure du possible, utiliser les caméras habituelles de leurs départements respectifs
- Anne recense les besoins en caméra photofinish et outils Omega des 5 départements avant la fin de l'été afin de lancer une phase de négociation avec le fournisseur Megatek pour un achat groupé
 - o A ce jour, CD85 / Ligue et CD72 ont déjà donné leur intention d'achat d'une caméra photofinish nouvelle génération
 - o Achat d'une caméra de face dans le CD53 ??